

Exposition de Soleure

Autor(en): **A.S.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art**

Band (Jahr): - **(1908)**

Heft 70

PDF erstellt am: **10.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-623273>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

qui nous empêche d'arriver aux résultats que nous obtiendrions si nous étions d'accord.

Il constate la difficulté que nous avons à organiser des expositions alors que tout nous manque pour cela, le Kunstverein lui, a déjà tous les rouages nécessaires pour organiser des expositions, ce qui est très compliqué pour nous.

Dans son idée, le Kunstverein est là pour payer et organiser des expositions, à nous de créer des œuvres d'art sans avoir le trac des questions d'organisation. N'y aurait-il pas possibilité d'une entente entre la société et le Kunstverein ?

L'idée de M. Abt est en résumé celle-ci : Il serait créé une sorte de fédération des sociétés artistiques, chacune d'elles gardant sa pleine liberté et son jury et le Kunstverein se chargerait de l'organisation matérielle des expositions.

Ces messieurs ont chargé notre président de rédiger une proposition dans ce sens. Il a accepté de le faire si nous étions d'accord.

Après une très longue et vive discussion, les uns trouvant l'idée de M. Abt excellente, les autres s'en méfiant, l'assemblée l'autorise à se charger de rédiger la proposition de M. Abt mais sans engagement aucun de notre part. M. Vibert (Genève), a voté contre l'entrée en matière.

CRÉATION D'UN FONDS DE SECOURS

(Proposition de M. Jeanneret) :

Cette question, très délicate, a été étudiée par le comité central, qui a demandé l'avis de spécialistes. Nous nous heurtons à de grosses difficultés financières étant donné le nombre relativement restreint de nos membres.

D'autres sociétés étudient aussi cette question, le Kunstverein et à Genève la société entre artistes et amis des Beaux-Arts. Peut-être pourrions-nous, si nous ne pouvons pas arriver seuls à un résultat, nous entendre avec le Kunstverein, car la société genevoise ne s'occupe pas des artistes vivants.

L'idée de M. Jeanneret était surtout de créer un lien nouveau, d'augmenter la solidarité entre professionnels, mais pour le moment le comité central ne voit guère la possibilité d'arriver à un résultat.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. de Saussure, van Muyden, de Meuron, Röthlisberger, Raymond qui voudrait que chaque membre verse 5 francs par an et que des secours soient donnés en cas de nécessité jusqu'à épuisement des ressources, Vibert qui compte que nos membres passifs nous procureront les ressources suffisantes pour créer nous-même notre fonds sans nous adresser au Kunstverein, le comité central est chargé de continuer l'étude de cette question 1° en créant notre fonds par nos propres forces, 2° au moyen d'une entente avec le Kunstverein.

M. Righini (Zurich) trouve qu'il y aurait là une magnifique occasion de nous rapprocher du Kunstverein. M. Bolens (Argovie) demande qu'il soit fait une enquête auprès de tous les sociétaires pour leur demander leur avis.

MEMBRES PASSIFS :

Conformément à la décision prise à l'assemblée de Fribourg, les sections sont invitées à recruter le plus grand nombre possible de membres passifs.

Il n'est fait aucune opposition à ce que les dames puissent être admises au nombre des membres passifs.

En ce qui concerne l'estampe originale que la société éditera spécialement à leur intention, il est décidé, sur la proposition de M. Silvestre, de demander à M. Hodler de se charger de celle de 1908.

Bourses fédérales.

L'assemblée décide, à la demande de M. Bolens (Argovie) de charger le comité central de faire des démarches auprès de la commission fédérale des Beaux-Arts pour qu'elle renvoie beaucoup plus vite à leurs auteurs les envois des candidats aux bourses fédérales.

M. Bolens (Aarau), appuyé par M. Rheiner (Genève), demande que la commission fédérale fasse des enquêtes sérieuses avant d'attribuer des bourses aux candidats qui les demandent, pour éviter qu'elles soient données à des artistes auxquels leur situation de fortune permettrait de s'en passer.

M. Bolens voudrait aussi que plusieurs bourses ne soient pas attribuées à un seul canton. M. Vibert, membre de la commission fédérale des Beaux-Arts, répond à M. Bolens que les membres de la commission ignorent à quel canton appartiennent les candidats et que le Département de l'intérieur s'entoure de toutes les garanties possibles quant à la situation de fortune des candidats aux bourses.

M. Vautier (Genève) attire l'attention des artistes sur l'attitude de la Gottfried Keller Stiftung, qui refuse à peu près complètement son appui aux artistes vivants.

GUSTAVE MAUNOIR.
Secrétaire central.

Exposition de Soleure.

Les comptes de notre exposition n'étant pas encore bouclés il ne nous est pas possible d'en donner dans ce numéro le compte rendu financier.

Nous pensons cependant intéresser nos collègues en leur donnant quelques détails sur l'Exposition.

Ouverte du 13 octobre au 10 novembre 1907, dans le nouveau Saalbau obligeamment mis à notre disposition

par la bourgeoisie de Soleure, elle a été visitée par plus de 1500 personnes, c'est dire qu'elle a remporté un plein succès.

Cent-quinze de nos collègues ont exposé en dépit du temps très court dont nous disposions pour annoncer et organiser notre exposition; le catalogue comptait 287 numéros.

Grâce à la subvention fédérale de 1000 fr. et au produit de la loterie, les comptes boucleront sans déficit, mais le boni prévu sera si faible, qu'il ne sera pas possible de rembourser aux exposants même une faible part des frais de transport.

Le chiffre des ventes a été relativement élevé.

La Confédération a acheté deux œuvres: « Retour de Baptême » de Bieler et « Paysage du Jura » de Bolens.

Sur le produit de la loterie (il a été vendu 2050 billets), le Comité central a acheté (par voie de tirage au sort) cinq œuvres, représentant plus du 50 % de la somme produite par la vente des billets; un sixième lot, une toile de notre collègue M. Geiger qui n'avait pas été réclamée à la suite de notre loterie de Bâle il y a trois ans, a été ajouté aux cinq lots acquis à l'exposition. Nos acheteurs de billets n'ont donc pas eu à se plaindre.

La loterie a été tirée le 15 novembre, à Soleure, en présence d'un notaire, tous les billets non vendus étant annulés et ne pouvant par conséquent pas participer au tirage.

Le Comité central tient à adresser de très vifs remerciements à notre collègue M. Paul Demme, à Soleure, qui a consacré tout son temps avec un zèle et une complaisance inlassables aux délicates fonctions de Commissaire de l'Exposition.

Il remercie aussi sincèrement la bourgeoisie de Soleure qui a mis gratuitement le Saalbau à notre disposition ainsi que la « Kunst-Kommission » qui nous a prêté tout le matériel nécessaire, parois et tentures.

LE COMITÉ CENTRAL.

Liste des numéros gagnants de la loterie tirée le 15 décembre à Soleure.

N^{os} 520, Hermès, Erich, Chien du St-Bernard, Aquarelle.

» 1241, de Meuron, Louis, Automne, tableau à l'huile.

» 2267, Demme, Louis, Effet matinal, Aquarelle.

» 2343, Geiger, Ernest, Les Alpes, tableau à l'huile.

» 2977, Frey, Hans, Buste d'enfant, Plaquette.

» 3309, Amiet, Cuno, Nature morte, tableau à l'huile.

Les lots doivent être réclamés à M. PAUL DEMME, secrétaire de l'Exposition, Alte Gewerbehalle, Soleure.

A PROPOS DE L'EXPOSITION DE SOLEURE

La question des expositions des Beaux-Arts est chez nous, d'une manière à peu près permanente à l'ordre du jour. Elle est aujourd'hui plus que jamais d'actualité.

En effet, cette année n'a pas vu s'organiser le Salon fédéral prévu par la Commission des Beaux-Arts, et renvoyé pour une question de local; en revanche, nous avons eu une exposition municipale à Genève, sur laquelle nous

ne comptons pas, et à Soleure l'exposition de notre société, organisée à la hâte, au moment où nous désespérons de trouver un local.

Nous ne parlons pas des expositions du Kunstverein lesquelles, grâce à l'organisation de cette société, ont pu se produire comme les années précédentes, ni des nombreuses expositions individuelles qui ont vu le jour.

Il semblerait, à lire cette énumération, que tout va pour le mieux et que les artistes ont seulement l'embarras de choisir les manifestations auxquelles ils désirent prendre part et que les occasions de montrer leurs œuvres ne manquent pas.

Cela n'est vrai qu'en apparence. En réalité, une exposition municipale ne remplace pas un Salon fédéral; les conditions de rapidité dans lesquelles fut organisée notre exposition de Soleure, n'ont pas permis d'en faire une manifestation; donnant la mesure de ce que notre société peut réaliser, un trop grand nombre de nos membres n'ayant pu exposer; et quant au Turnus, trop d'artistes n'y prennent pas part, pour des raisons que nous avons déjà exposées à cette place.

Tous ces efforts éparpillés n'arrivent pas à donner complète satisfaction aux artistes et quand on compare les résultats obtenus avec l'activité dépensée ou les sacrifices d'argent que s'imposent soit les sociétés intéressées soit la Confédération, on aperçoit bien vite le point faible de cette manière de procéder.

Nous devons pouvoir obtenir plus d'avantages et la nécessité de sortir de cette situation apparaît à chacun de nous.

En ce qui concerne notre société, deux choses sont à considérer. Le but qu'elle poursuit et qui consiste à procurer à ses membres le moyen de montrer leurs œuvres dans les meilleures conditions possibles et d'un autre côté la nécessité pour elle de demander que la Commission fédérale réserve la plus grande partie de la subvention aux acquisitions. Une trop grande partie de celle-ci s'en va à l'administration, aux frais de l'exposition ou est engloutie dans des subventions aux monuments publics.

Il s'agit donc de trouver une organisation des expositions en général plus avantageuse aux artistes comme pour le budget, ou bien de modifier notre société de telle façon qu'elle devienne capable de réaliser ce progrès.

Le moment n'est pas encore venu d'examiner à fond la première de ces éventualités (proposition de M. Abt), car il nous manque encore les principaux éléments de discussion; mais nous devons reconnaître qu'elle offre le moyen d'arriver à ce résultat.

Pour aujourd'hui nous voulons seulement, après l'expérience que nous venons de faire à Soleure, parler du second projet, qui laisserait à notre société la responsabilité de l'organisation de ses expositions.

C'est inévitablement à ce dernier que nous devons en venir, si nous ne réussissons pas à nous entendre au sujet de la proposition de M. Abt, à moins que nous ne prenions la

décision de conserver le statu quo, ce qui tranche la difficulté, mais ne peut pas être considéré comme une solution.

Il s'agit donc d'examiner de près les résultats obtenus par notre deuxième exposition, la seule dont nous ayons eu la charge (celle de Bâle ayant été organisée sous les auspices du Kunstverein), et voir si à l'avenir nous pouvons de nouveau nous lancer dans une entreprise semblable, les conditions étant les mêmes.

Cela ne nous paraît pas possible avec notre organisation actuelle, surtout si cette exposition doit avoir lieu dans une autre ville que celle où siège le Comité central. Le travail qui en résulte est trop absorbant pour les membres de ce comité et le temps que chacun d'eux doit consacrer à cette occupation administrative est trop considérable.

Ce sont de véritables sacrifices qu'ils doivent s'imposer ; sans parler des désagréments de toutes sortes que leur procure la négligence de certains collègues, lesquels n'apprécient la société que lorsqu'elle leur rend des services, mais ne veulent rien faire pour elle.

Leur inertie en ce qui concerne la loterie a failli nous causer les plus graves embarras et nous a fait le plus grand tort auprès de la population.

Il est juste d'ajouter que nous avons eu aussi des satisfactions.

Par exemple, nous avons trouvé à Soleure un de nos collègues, M. Demme, qui a bien voulu se charger de tout ce qui concerne l'administration.

Il l'a fait avec un dévouement et un zèle dont nous le félicitons et nous lui sommes vivement reconnaissants. Mais ce sont deux mois pendant lesquels il a dû renoncer à tout travail sérieux.

Trouverons-nous toujours un collègue disposé à prendre la responsabilité d'une tâche aussi lourde et accepter de s'occuper d'un travail pour lequel un artiste n'est pas toujours bien préparé ?

La reconnaissance des membres de la société est une maigre compensation en face du temps perdu et sincèrement nous ne voudrions pas renouveler cette expérience ; il y a trop de chances pour ne pas rencontrer toujours de collaborateurs aussi consciencieux.

Les trouverions-nous, que cela ne résoudrait pas la question ; nous ne pouvons pas toujours faire appel au dévouement de quelques-uns. Nous avons besoin d'une organisation mieux établie, sur laquelle nous puissions compter, et si nous voulons continuer à organiser nos expositions, nous serons obligé de créer un poste d'employé permanent, secrétaire naturellement payé, chargé de tout ce qui est administration, de manière que le comité n'ait plus que la direction de l'affaire.

Cette organisation serait semblable à celle du Kunstverein et à toutes celles des sociétés manifestant une activité quelconque.

Mais nos ressources nous permettent-elles cette création indispensable ? Nous ne le pensons pas.

D'un autre côté il faut prévoir que les expositions laissent généralement des déficits. (A Soleure nous n'avons pu boucler que grâce à la loterie, malgré la subvention et quoique les locaux nous aient été cédés gratuitement), et dans les conditions actuelles nous ne pouvons pas nous offrir cette fantaisie aussi souvent que cela est nécessaire et nous ne savons pas si nous pourrions toujours compter sur les subsides de la Confédération. Les demandes de ce genre sont toujours plus nombreuses, et si la subvention n'est pas augmentée, il pourrait bien arriver qu'à l'avenir elles ne rencontrent plus un accueil aussi favorable.

Il résulte de tout ceci que nous devons sérieusement songer à la situation dans laquelle nous nous trouvons et rechercher les moyens d'en sortir.

Nous en avons deux à notre disposition pour le moment.

Celui qu'indique la proposition Abt et l'autre dont nous venons de vous soumettre les grandes lignes et qui aboutirait à la création d'une administration permanente à la disposition du Comité central. Pour celui-ci il est évident qu'il s'agirait en même temps de trouver les ressources nécessaires à son établissement.

Le comité va les étudier simultanément et d'ici à la prochaine assemblée nous pensons pouvoir vous soumettre des projets définitifs sur lesquels il sera possible de discuter. Ce sera le moment alors de prendre une décision.

Pour le moment, et malgré l'état embryonnaire de la question, nous serons heureux d'avoir l'opinion de nos collègues sur ce sujet de première importance pour l'avenir et l'activité de notre société.

A. S.

EXPOSITION DE VENISE

Sur la base de la décision prise en séance des délégués, nous avons fait les démarches nécessaires pour obtenir la disposition d'un local à l'Exposition internationale des Beaux-Arts de Venise en 1909.

Une réponse très favorable nous est parvenue et nous pouvons considérer la participation de notre Société comme certaine sitôt qu'il nous sera possible de répondre à une condition imposée et ne dépendant pas de nous.

Nous nous occupons actuellement de faire des démarches nécessaires afin d'être fixé le plus rapidement possible.

Nous occuperions dans le palais de l'Exposition les salles 4 et 5, réservées en 1907 à l'Exposition piémontaise, représentant environ 80 mètres de cimaise.

Avant de nous engager définitivement nous désirions savoir approximativement sur quelle participation des membres de notre Société nous pouvons compter et dans ce but nous prions les artistes désireux de prendre part à cette manifestation de bien vouloir s'annoncer au Comité central.